

REUNION DE BUREAU

27 juin 2018

Elus présents : Jean-Claude DAURAT - Daniel FORESTIER – François DAUPHIN - Jean-Luc COUPAT--
Stéphanie ALLEGRE- CARTIER - Mireille FONLUPT - Suzanne LABARY - Eric DUBOURGNOUX - Simon
RODIER - Chantal FACY - Isabelle ROMEUF - Georges MORISON - Guy GORBINET.

Absents excusés : Michel BRAVARD - Laurent BACHELERIE.

Techniciens : Johan ROUGERON – Béatrice Rivollier – Snéjana GUCESKI – Eléonore Mélis – Sylvain
Ringenbach.

.....

Ordre du jour du conseil du 3 juillet :

- Information : point intermédiaire sur le Projet de territoire. Des PeP's (étudiants, entrepreneurs, etc.) seront présents et afin de les libérer plus tôt, le point sur le projet de territoire sera fait en début de conseil.
- FPIC : répartition. Une réflexion sera engagée afin d'anticiper certaines décisions budgétaires
- Attribution de compensation concernant la piscine d'Ambert (point sur les surcoûts et sur les avenants).
- deux projets de délibérations ont été rajoutés :
 - o **indemnisation propriétaire et exploitants agricole suite à un stationnement « sauvage » de gens du voyage sur un terrain privé, fin mai 2018.**
Il est rappelé que les pouvoirs de police du maire ne s'exercent que sur l'espace public ; que le territoire ne dispose pas d'une aire de grand passage ; aussi est-il nécessaire d'engager une réflexion au sujet de la mise en place d'un dispositif d'accueil pour les gens du voyage.
Dans l'immédiat, il est nécessaire d'envisager une indemnisation du propriétaire et de l'exploitant agricole du terrain.
 - o **Aménagement foncier : partenariat ALF.** Dans le département, 4 communes – dont celle de Dore l'Eglise - peuvent bénéficier des fonds FEADER. Les 4 communes ont répondu à un appel à projet mais il est indispensable d'établir divers partenariats ; ce partenariat avec la commune de Dore l'Eglise n'a aucune incidence financière pour ALF.

Décisions :

Renouvellement d'adhésion à l'Adhume.

Avenant piscine

CT Dore Amont : demande de subvention à l'AELB pour le programme d'éducation à l'environnement 2018/2019.

Projet Pradeaux : mission technique – attribution de marché.

Services « ordures ménagères – collecte » :

Une démarche est engagée auprès de la DGFIP pour trouver une solution qui permette de prendre en compte la TVA.

Voir avec la DGFIP pour qu'elle n'applique pas la rétroactivité.

Johan Rougeron fera passer au bureau une note précise et un diaporama d'explication, lorsque la réflexion sera un peu plus aboutie.

Communication interne ALF :

1/ Trois réunions de territoire seront organisées dès la fin de l'été afin de permettre les échanges entre les communes et la Communauté de communes.

Eviter d'être trop informatif, mais communiquer sur le travail d'ALF au service des communes.

- **Mercredi 5 septembre** : journée.

Programme : Visite du jardin pour la terre – visite du Gîte d'entreprise de Dore l'Eglise.

Déjeuner à la jasserie du Coq Noir

Visite de Prabouré.

Question à faire passer au préalable aux maires : Quels sujets souhaitez-vous aborder au cours de cette journée ?

- **26 septembre** : journée. Lieu : Fournols (AZUREVA).
- **17 octobre** : journée. Lieu : Le Brugeron (SPL Là O).

Nota : Pas de bureau communautaire les 8 et 15 août.

2/ Mode de fonctionnement du bureau communautaire :

- réserver des temps d'échanges avec les VP et leur responsable de pôle respectif : afin d'aborder certains sujets importants, faire apparaître des priorités. Déterminer les enjeux en bureau pour chaque pôle et lancer le travail. un bilan à mi-mandat sera fait par pôle. 1 heure sera consacrée à ce temps d'échange à chaque bureau ; Calendrier à établir pour la rentrée.

Tourisme (cf Diaporama + note en annexe).

Détermination d'une feuille de route à suivre par le Président afin de négocier les modalités de fonctionnement avec la Maison du Tourisme.

- Convention établie pour trois ans ;
- Mettre par écrit les principes de collaboration entre les personnels pour préparer la saison 2019, sur le dernier trimestre 2018. Ceux-ci seront définis lors de rencontres entre les personnels ALF et MDT.

1 - Missions MDT :

- point important qui revient souvent : accentuer l'accompagnement des prestataires.
- Déterminer des outils qui permettent de mesurer l'efficacité des moyens mis en œuvre pour la promotion du territoire.
- Etablir une convention d'objectifs : définir et chiffrer les objectifs fixés à la MDT (chiffre d'Affaire, charges de personnel,...)
- Reconsidérer les partenariats avec les prestataires : ne pas se limiter aux prestataires adhérents, mais établir des liens avec des prestataires non adhérents, afin de ne pas se priver d'une partie importante des forces touristiques.
- Mutualisations de personnel entre la MDT et les MSAP : Le bureau estime qu'il n'est pas intéressant de mettre à disposition le personnel des MSAP à la MDT, car ce personnel a pour mission d'être en mesure de répondre et informer sur tout ce qui est service public, et l'information touristique en fait partie
- Le schéma d'accueil touristique en cours d'élaboration sera communiqué à la MDT.

2 – Gouvernance :

- Augmenter le nombre de représentants au Conseil d'administration et au Bureau de la MDT ; Créer un fonctionnement associatif qui permette de donner un réel pouvoir de décision aux quatre membres financeurs ;

Représentation ALF : Président + Vice-président en charge du Tourisme + 4 élus ALF.

- Suppression de l'instance parallèle qu'est l'Entente ;
- Système de communication plus efficace entre la MDT et les Ctés de Cnes, qui sont leurs financeurs ;
- Incitation à avoir des représentants des professionnels du tourisme qui représentent les structures importantes du territoire

3 – Partenariats :

- Développer les partenariats avec les structures touristiques voisines : Loire-Forez, Issoire, ...

Un travail de concertation sera engagé entre les RH et les personnels susceptibles d'être mis à disposition de la MDT : 8 agents concernés dont 4 salariés de l'EPIC, transférés à la MDT dès le 1^{er} janvier 2019.